

# La MDPH du Gers

## L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe pluridisciplinaire est l'équipe chargée d'intervenir lorsqu'une personne dépose un dossier à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

## Composition

Cette équipe est composée de professionnels de formation différente sociale, sanitaire, médico-sociale ou scolaire :

médecins,  
ergothérapeutes,  
infirmiers,  
psychologues,  
travailleurs sociaux,  
enseignants...).

Elle peut s'appuyer sur des compétences externes supplémentaires.

Tous les membres d'une même équipe ne sont pas mobilisés pour le traitement de tous les dossiers déposés à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Les membres interviennent en fonction des compétences à mobiliser nécessaires pour assurer les missions de l'équipe.

## L'équipe pluridisciplinaire est chargée :

d'évaluer les situations des personnes

d'identifier leurs besoins en fonction du projet de vie exprimé

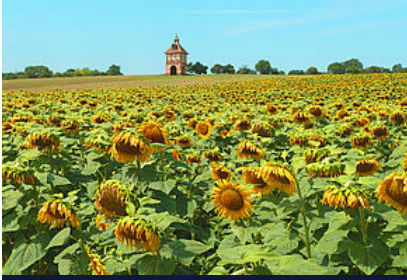
d'élaborer les réponses pouvant être apportées à ces besoins en fonction du projet de vie et de la réglementation en vigueur

Afin d'assurer ces missions, l'équipe pluridisciplinaire a besoin d'informations de nature diverse pour connaître les différents aspects et comprendre les spécificités de chaque situation. Il est important que ces données soient transmises le plus tôt possible et plus particulièrement dès le dépôt du dossier.

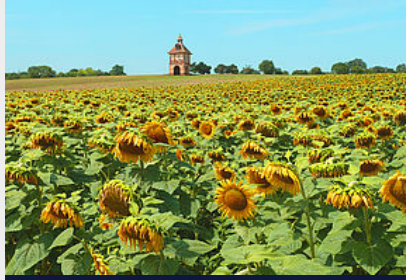
Des informations complémentaires peuvent être demandées, et l'équipe pluridisciplinaire peut aussi être amenée à solliciter des informations auprès de toutes les parties prenantes : la personne elle-même, son entourage familial ou amical, les professionnels participant à sa prise en charge (y compris autre que médical).

L'équipe pluridisciplinaire ne prend pas les décisions d'attribution des différents droits et prestations. Elle transmet à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) des propositions relatives aux décisions pouvant être prises ou aux préconisations à faire afin de répondre aux besoins identifiés. Ces propositions sont regroupées dans le plan personnalisé de compensation (PPC (Plan Personnalisé de Compensation)) ou dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)).

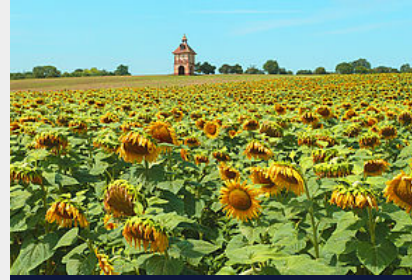
## Dans la même rubrique



**La Comex  
(Commission  
Exécutive)**



**La CDAPH  
(Commission des  
Droits et de  
l'Autonomie des  
Personnes  
Handicapées)**



**Six choses à savoir  
sur la MDPH (Maison  
Départementale des  
Personnes  
Handicapées)**

Un site **gers.fr**  
LE DÉPARTEMENT



**Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers**

12, rue Pelletier d'Oisy  
32000 AUCH  
05 62 61 76 76